

Image not found or type unknown



Perte permis de conduire.

Par **LudivineV**, le **27/09/2018 à 20:44**

Bonjour,rnrnJ'ai perdu mon permis de conduire la semaine dernière. Je me suis donc empressée de faire une nouvelle demande sur le site ants. Le souci est le suivant : cela fait 1 semaine et je n'ai toujours pas d'attestation de droits a conduire car mon dossier n'a pas été examiné. Dans ce cas, le récépissé de ma demande est il suffisant ou est il préférable que je me rende en gendarmerie pour faire une nouvelle déclaration de perte ?rnrnMerci d'avance de vos réponses.rnLudivine.

Par **Visiteur**, le **27/09/2018 à 20:51**

BonjourrnSi vous avez le document, il est valable 2 mois.

Par **LudivineV**, le **27/09/2018 à 20:54**

Merci beaucoup de votre réponse, me voilà rassurée !